



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONVENTION (N°990) DE MISE A
DISPOSITION DE LA SALLE AILEY ET
LOUDIERES A L'UNIVERSITE PARIS CITE A
TITRE PAYANT**

**DÉCISION N° DM-24-477
EN DATE DU 23 DECEMBRE 2024**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

VU la demande de l'Université Paris Cité représentée par son Président, Monsieur Edouard KAMINSKI, dont le siège est situé 85, boulevard Saint-Germain 75006 Paris, d'utiliser les salles Ailey et Loudières pour organiser des ateliers Dalcroze à destination des étudiants, les 9 et 10 septembre 2024 de 13h30 à 16h30.

CONSIDÉRANT les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

D É C I D E

DE SIGNER avec de l'Université Paris Cité représentée par son Président, Monsieur Edouard KAMINSKI, dont le siège est situé 85, boulevard Saint-Germain 75006 Paris, une convention de location de salles pour un montant 202 € T.T.C. (deux-cent deux euros), afin d'utiliser les salles Ailey et Loudières pour organiser des ateliers Dalcroze à destination des étudiants, les 9 et 10 septembre 2024 de 13h30 à 16h30.

D'INSCRIRE cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20241223-lmc1H12413H1-AR
Date de réception en Préfecture : 23/12/2024
Date de Publication : 23/12/2024